

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 20 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 033-243300696-20240320-DEL_2024_003-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 MARS à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse de Gironde sur Dropt, sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **12 MARS 2024**

Délégués Titulaires en exercice :	40	Délégués Suppléants en exercice :	40	Délégués présents :	25
Délégués Titulaires présent :	14	Délégués Suppléants présents :	11	Délégués votants :	25 + 2

Délégués ayant donné procuration :

Jérémie GAILLARD donne procuration à Michel FEYRIT

Zakaria DAKIR donne pouvoir à Florence PAREJA

Délégués titulaires présents : Jacques DEJEAN, Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, Sophie LAISNE, François MERVEILLEAU, Graziella CHIAPPA, Christian SIMON, Florence PAREJA, Didier COURRELONGUE, Michel DESQUEYROUX, Jean-Claude DUPIOL, Françoise DUPIOL-TACH, Michelle LABROUCHE, Pascal LOSSE.

Délégués suppléants présents : Eric TINTURIER, Lucienne BIES, Denis ESPAGNET, Adeline PORTET, François GUILLOMON, Robert BOMBARD, Josiane CAPPELLETTO, François ESTESVEZ, Bernard PLAT, Damien SUADEAU, Joseph VERSHUUR.

Délégués votants : Jacques DEJEAN, Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, Sophie LAISNE, François MERVEILLEAU, Graziella CHIAPPA, Christian SIMON, Florence PAREJA, Didier COURRELONGUE, Michel DESQUEYROUX, Jean-Claude DUPIOL, Françoise DUPIOL-TACH, Michelle LABROUCHE, Pascal LOSSE, Eric TINTURIER, Lucienne BIES, Denis ESPAGNET, Adeline PORTET, François GUILLOMON, Robert BOMBARD, Josiane CAPPELLETTO, François ESTESVEZ, Bernard PLAT, Damien SUADEAU, Joseph VERSHUUR, Jérémie GAILLARD, Zakaria DAKIR.

Délégués excusés : Anne-Marie LONGO, Serge POUJARDIEUR, Cyril ROUILLON, Bernard VINCENTE, Patrice CARBONNIER, Jean-Pierre GASNAULT, Hélène JAUMAIN, Olivier JONET, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Mireille AVENTIN, Nicolas BOURDY, Nicolas METAIS, Jean-Claude RIBEIRO, Gilles OLLIVIER, Delphine SALVAGE.

DÉLIBÉRATION N°2024-003 – Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Les dispositions de l'Article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposent désormais aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

Compte tenu de la présence des villes de Bazas et La Réole (+ 3 500 habitants) dans le syndicat mixte, le SIPHEM se doit d'établir un rapport comprenant une présentation de la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que les dépenses du personnel et le temps de travail.

Les délégués sont en possession des éléments permettant de débattre sur les principaux points de discussions et orientation à donner au projet de budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré à l'**unanimité** de ses membres, le Conseil Syndical décide de :

- Prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

Fait à Gironde sur Dropt,

Le secrétaire de séance,
François Merveilleau

Le Président,
Michel FEYRIT.

PUBLIÉE LE :